



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 27 MARS 2023

Présent(e)s :
Claude EERDEKENS, Bourgmestre

Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins

Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

2.3.- OBJET : ANDENNE : Urbanisation du site "ANTON" - Contenu minimum du rapport sur les incidences environnementales

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code du développement territorial, notamment ses articles D.II.12, § 1er et D.VIII.33, § 3 ;

Vu sa délibération de ce jour, actualisant sa délibération du 15 juin 2012, demandant au Gouvernement wallon de prendre un arrêté décidant la révision partielle du SOL "ANTON" ;

Vu sa délibération de ce jour, actualisant sa délibération du 15 juin 2012, approuvant le cahier spécial des charges en vue de la réalisation du schéma d'orientation local susvisé ;

Vu l'avant-projet de SOL établi par le Bureau Economique de la Province ;

Vu la table des matières du rapport sur les incidences environnementales ci-annexée ;

Considérant que le bien est repris en ZACC au plan de secteur de NAMUR ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article unique :

Le Conseil communal prend connaissance de la table des matières du rapport sur les incidences environnementales qui accompagne l'avant-projet de SOL dit "ANTON", à ANDENNE.

Celle-ci sera transmise, avec l'avant-projet de SOL, pour avis sur le contenu du RIE, à la CCATM et au Pôle "Environnement" du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

**Le Directeur général,
(s) Ronald GOSSIAUX**

**Le Président,
(s) Philippe RASQUIN**

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS

Rapport sur les Incidences Environnementales

SOL Anton

Table des matières

1 Analyse territoriale générale

- 1.1 Description générale de l'avant-projet
- 1.2 Contenu et objectifs de l'avant-projet
- 1.3 Justification de l'avant-projet en lien avec d'autres plans et programmes
- 1.4 Justification de l'avant-projet au regard des besoins

2 Description du territoire visé et analyse des incidences de l'avant-projet

- 2.1 Contexte territorial général
- 2.2 Situation juridique
 - 2.2.1 *Situation existante*
 - 2.2.2 *Adéquation de l'avant-projet aux outils légaux*
 - 2.2.3 *Recommandations*
- 2.3 Structure physique : relief, hydrographie, géologie, pédologie
 - 2.3.1 *Situation existante*
 - 2.3.2 *Objectifs pertinents de protection de l'environnement*
 - 2.3.3 *Incidences sur la structure physique*
 - 2.3.4 *Mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs*
- 2.4 Air et climat
 - 2.4.1 *Situation existante*
 - 2.4.2 *Objectifs pertinents de protection de l'environnement*
 - 2.4.3 *Incidences sur l'air et le climat*
 - 2.4.4 *Mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs*
- 2.5 Ambiance sonore et olfactive
 - 2.5.1 *Situation existante*
 - 2.5.2 *Objectifs pertinents de protection de l'environnement*
 - 2.5.3 *Incidences sur l'ambiance sonore et olfactive*
 - 2.5.4 *Mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs*
- 2.6 Evaluation biologique : faune, flore et biodiversité
 - 2.6.1 *Situation existante*
 - 2.6.2 *Objectifs pertinents de protection de l'environnement*
 - 2.6.3 *Incidences sur la qualité biologique*
 - 2.6.4 *Mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs*

2.7 Structure paysagère

2.7.1 *Situation existante*

2.7.2 *Objectifs pertinents de protection de l'environnement*

2.7.3 *Incidences sur la structure paysagère*

2.7.4 *Mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs*

2.8 Structure du bâti, patrimoine bâti et urbanisme

2.8.1 *Situation existante*

2.8.2 *Objectifs pertinents de protection de l'environnement*

2.8.3 *Incidences sur la structure du bâti, le patrimoine et l'urbanisme*

2.8.4 *Mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs*

2.9 Mobilité et accessibilité : desserte, flux, saturation, stationnement

2.9.1 *Situation existante*

2.9.2 *Objectifs pertinents de protection de l'environnement*

2.9.3 *Incidences sur la mobilité et l'accessibilité*

2.9.4 *Mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs*

2.10 Infrastructures techniques

2.10.1 *Situation existante*

2.10.2 *Objectifs pertinents de protection de l'environnement*

2.10.3 *Incidences sur les infrastructures techniques*

2.10.4 *Mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs*

2.11 Gestion des eaux

2.11.1 *Situation existante*

2.11.2 *Objectifs pertinents de protection de l'environnement*

2.11.3 *Incidences sur les infrastructures techniques*

2.11.4 *Mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs*

2.12 Activités humaines : population, emplois, activités, agriculture

2.12.1 *Situation existante*

2.12.2 *Objectifs pertinents de protection de l'environnement*

2.12.3 *Incidences sur les activités humaines*

2.12.4 *Mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs*

3 Synthèse des incidences et recommandations

4 Evolution probable de la situation environnementale si l'avant-projet n'est pas mis en œuvre

5 Alternatives possibles et leur justification

6 Description de la méthode d'évaluation et des difficultés rencontrées,
limites de l'étude

7 Mesures envisagées pour assurer le suivi et la mise en œuvre

8 Résumé non technique

PROVINCE DE NAMUR - VILLE D'ANDENNE

Vu pour être annexé à la délibération numéro 2.3 de l'ordre du jour
du Conseil communal du 27 mars 2023

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur général,
(s) R. GOSSIAUX

Le Président,
(s) Ph. RASQUIN

Pour expédition conforme,
Le Directeur général, Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS

